

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 04 - 08

Séance du 14 avril 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Absents excusés : 5

Représenté : 1

L'an deux mille vingt, le quatorze avril,

**Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020,**

**OBJET :** *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoint* : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA CIDALE, GIACALONE, LALESARD, MANFREDI, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DENOMINATION  
DE VOIE**

**« IMPASSE DES  
COQUELICOTS »**

*Etait représenté* :  
*Conseiller Municipal* : Madame Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur le Maire).

*Etaient absents excusés* :  
*Conseillers Municipaux* : Mesdames Stéphanie LEITE, Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO, Lydie TOCHE-SOULÉ, Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200414-DEL20200408-AU  
Date de télétransmission : 15/04/2020  
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de voie suivante :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Quartier des Lecques	<b>IMPASSE DES COQUELICOTS</b> <b>Voie privée</b>	Voie privée ouverte à la circulation publique située entre le n°291 et le n°369 – Boulevard des Lavandes

Dans cet esprit, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de donner à cette voie le nom indiqué dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de procéder à la dénomination de cette voie.

Décide de donner à cette voie le nom proposé.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY